

La Comcom Communique

[RÉDUISONS NOS DÉCHETS]

LES NOUVELLES COLONNES POSÉES, PRÊTES POUR MI-JANVIER SUR LES 21 COMMUNES PASSANT EN REOMI

Au 1^{er} janvier entre en vigueur la Redevance Incitative à l'échelle des 36 communes du Minervois au Caroux. Pour ce qui est de l'utilisation des colonnes, elle se fera progressivement à partir de mi-janvier, pour permettre à tous de s'adapter. Tant que les bacs ne sont pas relevés par les services de la Comcom, ils restent utilisables. Les colonnes et l'utilisation des badges d'accès sera possible à partir du moment où les agents auront collecté les bacs : à ce moment-là, ils activeront les colonnes à ordures ménagères les plus proches.

Entamé le 8 décembre, le déploiement des nouvelles colonnes à ordures ménagères est assuré durant tout le mois par les services de la Communauté de communes. Les agents ont été formés cette année avec succès, au maniement des camions-grues. Ces engins seront dorénavant utilisés pour la collecte des déchets. Ordures ménagères d'une part, et papiers et emballages d'autre part, seront en 2024 collectés « en régie », c'est-à-dire par les équipes de la CdCMC. Un défi pour ces agents, qui voient leur métier évoluer. Il est à prévoir une phase d'adaptation pour tous, dans le premier semestre 2024.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter les services de la Communauté de communes.

[Retrouvez plus d'informations sur la REOMi ici](#)

Pour toute question : Service 3D (Développement Durable/Déchets)
04 67 97 90 30 environnement@cdcmc.fr

www.cc-minervois-caroux.fr